

## PROCES VERBAL

---

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du 24 février 2016.
- 2- Tirage au sort des jurés d'assises
- 3- Demande d'adhésion de la commune de Chéronvilliers au SEPASE pour la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et demande d'adhésion de la commune de Chambois pour l'intégralité de son territoire pour les compétences eau et assainissement collectif au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- 4- Election des délégués au syndicat de piscine de Breteuil sur Iton
- 5- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- 6- Travaux programmés SIEGE
- 7- Adhésion au SIEGE de la commune nouvelle et Perception de la taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCCFE)
- 8- Convention de servitude relative à la vidéo protection : annulation de la délibération n°2016-026
- 9- Cimetière communal – Le Roncenay- Authenay  
Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun
- 10- Groupe de travail pour le Règlement intérieur du conseil municipal
- 11- Modification des horaires scolaires de la 3CBi
- 12- Participation voyages scolaires commune déléguée du Sacq.
- 13- Renouvellement de contrats dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)
- 14- Création d'un poste agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)
- 15- Convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure
- 16- Contrat d'assurance statutaire

# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

Le mercredi 27 avril 2016 à 19H30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal LEVÉE, Maire.

### Etaient présents (P) et absents (A) ou ayant donné pouvoir (AP)

LEVÉE Jean-Pascal	P	FOURMOND LECOQ Véronique	P	CAPPELLE Philippe	P	BOUILLON Stéphane	P
BONNARD Colette	P	DETHEVE Josiane	AP	PILLEMY Patrick	AP	GARNIER Gaël	P
SÉVIN Ingrid	P	DUHAMEL Odile	AP	WOHLSCHLEGEL Thierry	AP	BREAL Maurice	AP
GIFFARD Jean-Luc	P	NEVEU Dominique	P	BREUIL Christelle	A	LECAMUS André	P
PRIMOIS Bruno	P	BARRANDON Christophe	AP	DELAVAL Anne	P	MOREL Agnès	AP
RIDARD Marie-Claude	P	ELY Laurent	P	PINEL Hugo	AP	VERRIER Michèle	P
DESILE Guy	P	GERMAIN Carole	A	BRIEND Pauline	P	CALVET Alain	P
LACROIX Eric	P	FOUCHER Valérie	P	MAUPETIT Rémy	P	ESPRIT Jacques	P
BRIEND Thierry	P	QUEINNEC Pierre-Yves	AP	DIROU Julie	A	MARTIN Nicolas	A
BREYTON Evelyne	P	DEVITERNE Fabien	A	MONGREVILLE Hervé	A	GODEST Jean-Pierre	P
BOREL Stéphanie	P	HUET Sylvie	A	MARE Armel	A	ALONSO Stéphane	AP
DUCLOS Brigitte	P	ACOUNÈS Léon	P	RUEL Hervé	P	LENORMAND Marie-Thérèse	P
BRILLANCEAU Alain	P	DESNOS Catherine	P	GOUIN Stéphane	P	JARDIN Virginie	P
LEBON Xavier	P	COURTEL Corinne	P	BREVART Marie-Paule	A	DUHAMEL Jessica	P
DOISTAU Pascal	P	GATIEN Marc	P	LAMBERT Angélique	A	BOLUFER-PUSEY Sylvie	P
DERYCKE Gérard	P	MALFILATRE Céline	P	TROULLE Marie-Christine	A	GABET Gérard	P
FOVART Renée	P	TOUSSAINT Bernard	P	BARBAY Vincent	P	DUFLOT Nicolas	P
ROUARD Marc	P	LEFEBVRE Gérard	P	KUHN Annie	P	BENETEAU Pascal	P
HEBERT Chantal	P	HYVARD David	A	PERROT Eliane	A	CHASSY Gérard	A
LE MOUELLIC René	P	VEYRES Michel	P	LEBOULAIR Samuel	P		
LORIDAN Véronique	P	NICOLAS Françoise	P	CHAUVIÈRE Michèle	P		

**Absents ayant donné pouvoir** : ALONSO Stéphane à CALVET Alain, BARRANDON christophe à ELY Laurent, BREAL Maurice à DESILE Guy, DETHEVE Josiane à BREYTON Evelyne, DUHAMEL Odile à ACOUNES Léon, MOREL Agnès à GOUIN Syéphane, Patrick PILLEMY à LEVEE Pascal, PINEL Hugo à GARNIER Gaël, QUEINNEC Pierre-Yves à DESNOS Catherine, WOHLSCHEGEL Thierry à PRIMOIS Bruno

**Elus : 82**

**Présents : 58**

**Absents : 14**

**Absents ayant donné pouvoir : 10**

**Secrétaire de séance** : Corinne COURTEL

### **1- Approbation du procès-verbal du 16 mars 2016**

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait pas l'objet de remarques. Il est adopté à l'unanimité.

### **1- Tirage au sort des jurés d'assises**

L'arrêté préfectoral du 03 mars 2016, fixe le nombre à jurés pour la commune de MESNILS SUR ITON. La liste préparatoire prévoit de tirer au sort le triple de ce nombre, soit 12.

Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2017. Au cours du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre. Le procédé utilisé est le suivant :

A l'aide de papiers numérotés, vu que la liste électorale est scindée en six bureaux de vote, un premier tirage donne le numéro du bureau de vote (6 bureaux de vote), un second le numéro d'inscription sur la liste électorale.

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

Le Maire procède au tirage au sort de la liste suivant le numéro d'inscription des listes :

N° d'ordre	NOM	Prénom	Date de naissance	adresse
MANTHELON- 19	BLANCHARD	ROBERT	24/01/1956	2, chemin du Bois Saint Pierre MANTHELON 27240
CONDE SUR ITON- 520-	PAULIN	Alexandre	10/02/1989	6, rue de la Vallée NUISEMENT CONDE SUR ITON-27160
MANTHELON-123	HARASSE épouse CABAT	Evelyne	26/01/1957	9, chemin du Moulin du Coq MANTHELON 27240
LE SACQ -59	DIJOUX	Yohann	26/11/1986	1, rue de la Mare Commune LE SACQ 27240
CONDE SUR ITON -603	SANIER	Dominique	25/05/1950	2, rue des Erables CONDE SUR ITON- 27160
DAMVILLE-658	HUMBERT	Maxime	13/02/1976	498 rue de Saint Barnabé DAMVILLE - 27240
GOUVILLE-79	DROULIN	Patricia	05/07/1973	8, chemin de la Noë Guincestre- GOUVILLE 27240
LE RONCENAY AUTHENAY-4	AUTHEMAN	Louis	30/06/1992	9, chemin de la Moisière LE RONCENAY AUTHENAY- 27240
LE RONCENAY AUTHENAY-98	GAULT	Sébastien	12/12/1979	1 bis, Chemin de l'Eteuil LE RONCENAY AUTHENAY- 27240
GOUVILLE-269	FAISANT	Samuel	12/11/1976	15, chemin de la Noë- Guincestre GOUVILLE- 27240
MANTHELON-163	LEFEBVRE épouse COEURET	Evelyne	25/02/1952	Le Maubuisson MANTHELON 27240
LE SACQ -96	GUIGUENO	Laetitia	22/04/1971	11, rue du Lavoir 27240 LE SACQ

**2- Demande d'adhésion de la commune de Chéronvilliers au SEPASE pour la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et demande d'adhésion de la commune de Chambois pour l'intégralité de son territoire pour les compétences eau et assainissement collectif au 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

Vu la délibération du Conseil Syndical du SEPASE en date du 04/04/2016 portant sur les demandes d'adhésion de Chambois et de Chéronvilliers au SEPASE et sur le transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif pour Chambois et assainissement collectif pour Cheronvilliers au 1<sup>er</sup> juillet 2016,

Le Conseil Municipal a l'unanimité, a validé l'adhésion de ces deux communes au SEPASE, a accepté le transfert des compétences correspondantes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et a confirmé un transfert concomitant de l'actif et du passif de leurs budgets annexes respectifs.

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

#### **3- Election des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine de Breteuil sur Iton (SIGP)**

Le statut du SIGP prévoit la représentation de la commune par deux délégués titulaires élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

La question se posant sur l'opportunité ou non d'adhérer au Syndicat et sur l'incertitude de données financières qui n'ont pas été notifiées à ce jour, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter ce point.

#### **4- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le projet de PDIPR départemental et approuver l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (commune déléguée de Condé sur Iton) :

Coordonnées Cadastrales	Itinéraire
CR dit de Haute maison	GRP Avre et Iton PR Les bois et les Plaines
Parcelle XB 8	
Parcelle XB 13	
Parcelle XC 3	
Parcelle XC 6	

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à assurer et accepter leur balisage par : le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure
- faire assurer leur entretien par la collectivité compétente.

Approuvé à l'unanimité.

#### **5- Travaux programmés SIEGE**

M. Jacques ESPRIT, Maire délégué de Gouville présente le dossier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et d'éclairage public et de télécommunications.

Les participations s'élèvent à :

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Ext LE BOSSET- GOUVILLE	5 000,00 €	774, 00 €

Approuvé à l'unanimité.

#### **6- Adhésion au SIEGE de la commune nouvelle et Perception de la taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCCFE)**

Présentation faite par M. PRIMOIS, vice-Président Commission Energie :

Du fait de la création de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton de plus de 2000 habitants, le conseil municipal doit se prononcer sur le choix du régime lié à la distribution d'électricité : urbain (sous l'égide de ERDF) ou rurale (adhésion au SIEGE).

A savoir que les six communes historiques sont en régime rural.

- le choix du régime urbain implique que Mesnils sur Iton conserve une partie de la taxe communale sur la consommation finale de l'Electricité (TCCFE) à 35 %. Le SIEGE a la maîtrise d'œuvre pour l'effacement et l'éclairage public. ERDF assure la maîtrise d'ouvrage lié au renforcement, extension et Lotissement.  
-avec le régime rural, la TCCFE est transférée dans sa totalité au SIEGE qui a la maîtrise d'œuvre de tous les travaux.

Sur les chiffres de 2015, 35 % de la TCCFE représente 40 000 € pour la part communale.

Les travaux programmés en 2015 pour l'ensemble des communes historiques se sont élevés à 245 000 € avec une participation communale de 43 000 €.

Sur ce constat, il est proposé au conseil municipal d'opter pour le régime Rural et d'autoriser le SIEGE à percevoir la totalité de la TCCFE.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité.

#### **7- Convention de servitude relative à la vidéo protection: annulation de la délibération n°2016-026:**

Le 27 janvier 2016, le conseil municipal, à la majorité, avait autorisé la signature d'une convention de servitude en vue de l'installation d'un système de vidéo protection, sur une propriété privée appartenant à Monsieur NAROUR Mohamed. D'autres solutions techniques s'étant présentées, il est demandé au Conseil municipal d'annuler cette délibération qui n'a plus lieu d'être.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération n°2016-026.

## PROCES VERBAL

---

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

#### **8- Cimetière communal – Le Roncenay- Authenay : Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun**

Mme SEVIN, Maire déléguée du Roncenay Authenay explique que la commune a fait appel à la société ELABOR pour se faire assister des procédures de relevage des concessions. Il est demandé d'approuver par délibération les procédures à mettre en œuvre pour ces opérations :

##### Article premier:

De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées : pose de plaquettes de «demande de renseignements» sur les sépultures des défunts inconnus, affichage en mairie et au cimetière du Roncenay-Authenay d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernées invitant les familles à se faire connaître en mairie du Roncenay-Authenay aux jours et heures de permanence, soit le jeudi de 16h00 à 19h00, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie du Roncenay-Authenay et au cimetière du Roncenay-Authenay, par une insertion dans le bulletin municipal et dans le journal local et enfin, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une première lettre recommandée avec accusé réception, puis si nécessaire un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la délibération,

##### Article 2:

De proposer aux familles concernées par les sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation:

- L'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet
- De faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière du Roncenay-Authenay ou d'un autre cimetière.

##### Article 3:

De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du CGCT, des concessions d'une durée de trentenaires ou cinquantenaires et de fixer le prix de 22,50 euro le m2 pour les trentenaires et de 38 euros le m2 pour les cinquantenaires.

##### Article 4:

De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 27 avril 2018, de manière à laisser passer la fête de la Toussaint.

##### Article 5:

De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Monsieur Le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

##### Article 6:

De déléguer à Monsieur Le Maire, en vertu de l'article L.2122.22 8 du CGCT, la délivrance et la reprise des concessions funéraires et de le charger, de façon générale, de l'application de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

## PROCES VERBAL

---

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

#### **9- Groupe de travail pour le Règlement intérieur du conseil municipal**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal doit adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Il peut être déféré au tribunal administratif.

Il a pour vocation de fixer, lorsque les lois et règlements ne les ont pas prévues, les conditions de fonctionnement du conseil municipal, qui dispose en la matière d'une grande autonomie, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Afin d'élaborer ce règlement Il est proposé au conseil municipal de constituer un groupe de travail ad hoc et ainsi :

- fixer le nombre de conseillers : à 6 au maximum.
- de désigner les conseillers : M. Rémy MAUPETIT, Mme Catherine DESNOS, M. Bruno PRIMOS, Mme Brigitte DUCLOS, M. Alain BRILLANCEAU, Mme Sylvie BOLUFER-PUSEY

Approuvé à l'unanimité.

#### **10- Modification des horaires scolaires de la 3CBI**

Présenté par M. PRIMOS, Adjoint.

Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes éducatifs, le territoire de la 3CBI a été divisé en 2 secteurs géographiques.

Le secteur 1 concerne les écoles de Breteuil-sur-Iton, Les Baux-de-Breteuil, Bémécourt et Sainte-Marguerite de l'Autel et le temps des Z'Ateliers pour cette zone se déroule les lundis et jeudis.

Le secteur 2 concerne les écoles de Francheville, La Guéroulde, Cintray, Condé-sur-Iton, Gouville et Le Chesne et le temps des Z'Ateliers pour cette zone se déroule les mardis et vendredis.

Lors de la mise en place de ce dispositif, il était convenu de permuter les jours des Z'Ateliers chaque année scolaire, dans un souci d'équité sur le territoire. Cette permutation n'a pas pu avoir lieu pour l'année scolaire 2015-2016.

La 3CBI propose donc l'organisation suivante, organisation validée en conseil communautaire le 10 avril 2015 :

- Année scolaire 2014-2015 :  
Secteur 1 : mise en place des Z'Ateliers les lundis et jeudis  
Secteur 2 : mise en place des Z'Ateliers les mardis et vendredis
- Année scolaire 2015-2016 :  
Secteur 1 : mise en place des Z'Ateliers les lundis et jeudis  
Secteur 2 : mise en place des Z'Ateliers les mardis et vendredis
- Année scolaire 2016-2017 :  
Secteur 1 : mise en place des Z'Ateliers les mardis et vendredis  
Secteur 2 : mise en place des Z'Ateliers les lundis et jeudis
- Année scolaire 2017-2018 :  
Secteur 1 : mise en place des Z'Ateliers les mardis et vendredis  
Secteur 2 : mise en place des Z'Ateliers les lundis et jeudis
- Année scolaire 2018-2019 :  
Secteur 1 : mise en place des Z'Ateliers les lundis et jeudis

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

Secteur 2 : mise en place des Z'Ateliers les mardis et vendredis

Les horaires scolaires seront donc adaptés en conséquence (planning horaire ci-joint)

A la question de Mme Borel , sur l'absence de vote pour 2019-2020, il est répondu qu'il n'y a pas eu de proposition faite par la 3 CBI.

Approuvé à l'unanimité.

#### **11- Participation voyages scolaires commune déléguée du Sacq.**

Présentation par M. GODEST, Maire délégué du Sacq.

Dans le cadre de voyage scolaire, traditionnellement la commune du Sacq propose une participation financière aux familles domiciliées dans la commune à raison de 50 € par enfant. Cette somme a été prévue au budget 2016.

Approuvé à l'unanimité.

#### **12- Renouvellement de contrats dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)**

Les contrats uniques d'insertion réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Quatre contrats d'Accompagnement dans l'Emploi sont actuellement en cours sur une période d'un an qu'il conviendra de renouveler dans le courant 2016.

Après accord des employeurs d'origine et vu les prévisions budgétaires, il est demandé au conseil municipal de Mesnils sur Iton de délibérer sur leurs renouvellements, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 12 mois.

Les contrats concernés :

Poste	N° de contrat	Date début de contrat	Date fin de contrat	Durée hebdomadaire
Maintenance des bâtiments et des locaux-Gouville	02715P00557	04/05/2015	03/05/2016	20 H00
Maintenance des bâtiments et des locaux-CONDE	02715P00659	04/05/2015	03/05/2016	35H00

Approuvé à l'unanimité.



## PROCES VERBAL

---

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

#### **13- Création d'un poste agent d'entretien à Gouville dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion** – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire, pour la commune déléguée de Gouville, propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Une délibération devra autoriser M. le Maire à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le poste d'agent d'entretien, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Il est précisé qu'à l'issue des périodes de 2 ans de contrat ou interruption de contrat, le poste et le contrat lié sont supprimés de fait et qu'il convient de recréer, par délibération, un nouveau poste sous ce type de contrat.

Approuvé à l'unanimité.

#### **14- Convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure**

Le Centre de Gestion de l'Eure, propose de mettre à disposition des collectivités des agents non titulaires de droit public, en vue d'assurer :

- Des remplacements d'agents momentanément indisponibles,
- Des missions temporaires,
- Des vacances d'emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus.

Ce service s'inscrit dans le cadre d'une convention conclue pour une année, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de 3 ans.

Approuvé à l'unanimité.

#### **15- Contrat d'assurance statutaire**

M. le Maire expose,

La collectivité est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de l'Eure garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Cette adhésion concerne le personnel de la commune déléguée de Condé et du SIVOS de la Vallée de Iton. Ce contrat se termine au 31/12/2016, comme tous les contrats des autres communes déléguées de Mesnils sur Iton.

Sur la proposition faite par le Centre de Gestion, de reconduire pour une année le contrat pour le personnel de Condé et du Sivos de la Vallée de l'Iton, il est demandé au conseil municipal de ne pas le prolonger, ce qui permettra à la collectivité, de s'engager sur un nouveau contrat et d'intégrer ainsi l'ensemble du personnel pour couvrir les risques pour le 1er janvier 2017 sous un seul et nouveau contrat.

Mme SEVIN, demande la répercussion financière de la décision.

## PROCES VERBAL

---

### Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2016

1 abstention, approuvé à la majorité.

#### **Informations diverses :**

- Présentation faite par Mme BONNARD, sur les fusions des communautés de communes et du travail en COPIL.
- La gouvernance et l'aspect financier des communautés de communes sont présentés par M. LEVEE notamment sur la baisse substantielles des dotations voire la suppression pour certaines. Craintes exprimées concernant le transfert des compétences aux communes ou participation plus importante des communes adhérentes.
- L'objectif du Gouvernement étant de fixer une strate à 15000 habitants minimum pour l'ensemble des communautés de communes.
- Les propositions de logos de la commune faites par des habitants de Mesnils sur Iton ont été présentées au conseil. Les conseillers ont pu constater les qualités créatives de ces logos. La création du nouveau logo pourra s'inspirer des logos sélectionnés par la commission.

**PROCHAINE REUNION MUNICIPALE : le 25 mai 2016.**